



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 20 octobre 2022

République Française
Département de l'Hérault
Mairie de Saint-Drézéry

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 21

Absents : 5

Procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy,
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
Mme Hélène LEOTARD donne procuration à M. Eric JULIEN
M. Didier BELLOC donne procuration à M. Francis DEBARGE

Absents excusés:

Agnès TROCELLIER-BERGER
Sandrine ARNAUD

Convocation et note de synthèse adressées le 12/10/2022

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2022
2. Compte-rendu des décisions du Maire
3. FINANCES – BP 2022 – Décision modificative n°2
4. MARCHES PUBLICS – Nouvel hôtel de ville – Avenant lot n°9
5. VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention exceptionnelle Les Amis du Vieux St-Drézéry
6. VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention exceptionnelle Brocéliande
7. VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention exceptionnelle Arts&Zik
8. VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention exceptionnelle TAS
9. VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention exceptionnelle APE
10. VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention exceptionnelle Comité de jumelage

Cette séance du Conseil municipal se tient dans la salle du Conseil Municipal.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Jackie Galabrun-Boulbes.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Fabrice Capelli est nommé.

Mme le Maire communique plusieurs informations.

- Infos municipales :
 - Plan de sobriété énergétique en cours de finalisation, il sera présenté au prochain conseil municipal
 - Prochain conseil municipal le 8 décembre
 - Apposition du label économe en eau sur les bâtiments cette semaine

- Agenda :
 - Ce matin, vente par le CCAS des 100 porte-clés confectionnés par les enfants de l'ALSH

 - Vendredi 21 octobre :
 - Mammobile présent sur la commune
 - Bébés lecteurs à la bibliothèque
 - Journée ELA école élémentaire
 - Relais emploi

 - 21 au 23 octobre : Festival de la chanson française

 - 28 octobre : Permanence Ma commune Ma santé

 - 31 octobre :
 - Don du sang
 - Halloween Party

 - 4-5-6/11 Festival Jean Rey-Robert
 - 4-5-6/11 Fête d'autonome
 - 6/11 Sortie SDNE Nature
 - Cérémonie 11 novembre

1. Approbation du compte-rendu du conseil

Le PV du Conseil municipal du 22 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions du Maire

Décision 2022-11 : Marché de travaux - Aménagement du nouvel Hôtel de Ville dans l'ancien Château de Saint-Drézéry – Avenant n°1

Mme le Maire est autorisée à signer l'avenant n°1 pour le lot 1 du marché de travaux définit comme suit :

Marché : Aménagement du nouvel Hôtel de Ville dans l'ancien Château de Saint-Drézéry

Lot n°1 : Échafaudages, terrassement, maçonnerie, pierre de taille, revêtement de sol, ouvrages divers

Objet de l'avenant n° 1 : modification du montant de l'avance porté à 20% (pas d'incidence financière sur le montant du marché).

3. FINANCES – BP 2022 – Décision modificative n°2

M. Lavie, adjoint aux finances présente ce point financier.

Afin de permettre l'ajustement de certains crédits en fonctionnement et en investissement pour permettre le paiement des mandats, il est nécessaire de réajuster les sommes inscrites au BP 2022.

En section de fonctionnement :

- Ajustement des crédits au chapitre 12, charges de personnel de 41 000 € compensés par des recettes supplémentaires liées en partie aux personnels ou au fonctionnement des services.

En section d'investissement :

- Régularisation entre articles 1328/1348
- Ajustements de crédits au chapitre 21 compensés par le chapitre 20
- Augmentation des crédits liés aux travaux du château au chapitre 23 compensés par la subvention DETR 2022

DM 2 - BP 2022

IMPUTATIONS BUDGETAIRES		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		D	R	D	R
CHAPITRE 12-6413	Charges de personnel contractuel	41 000,00 €			
6459	compensation prime inflation		4 000,00 €		
73123	taxe additionnelle droits de mutation total 36792,48€		18 355,00 €		
74748	Participation RPE		2 645,00 €		
7488	Autres attribution et participations (CAF)		16 000,00 €		
CHAP 13 - 1328	Subvention d'investissement (régul entre article)				66 300,00 €
	Subvention d'investissement (subvention obtenues Nouvel Hôtel de ville)				300 000,00 €
CHAP 13 - 1348	Autres fonds (régul entre article)				-66 300,00 €
CHAP 21- 2111	Terrains nus				
CHAP 20- 203	Frais études			-26 865,40 €	
CHAP 21-2138	Autres constructions (climatisation ecole)			13 048,40 €	
CHAP 21-2157	Matériel et outillage technique			6 468,00 €	
CHAP 21-2183	Aménagements divers (sèche linge école)			349,00 €	
CHAP 21-2182	Matériel informatique			2 000,00 €	
CHAP 21-2188	Autres immo			5 000,00 €	
CHAP 23-231	Immo corporelles en cours			300 000,00 €	
	TOTAUX	41 000,00 €	41 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative n°2 au BP 2022
- donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tout doucement relatif à cette affaire
- Les élus ont signé le document budgétaire annexé à la présente délibération

4. MARCHE DE TRAVAUX - Nouvel Hôtel de Ville – Avenant lot n°9

M. Dacheux, adjoint aux travaux rappelle la séance du 16 juin dernier au cours de laquelle a été attribué le marché de travaux du Nouvel hôtel de ville dans l'ancien château.

Le lot n° 9 - désamiantage a été attribué à l'entreprise Provence dépollution pour un montant de 16 271 €

Suite aux travaux de démolition, deux conduits en fibrociment amianté ont été découverts derrière les cloisons et doublages déposés du R+1 aile Sud.

Un avenant est proposé pour des travaux de dépose de deux conduites en amiante ciment.

L'intervention comprend :

- La rédaction d'un mode opératoire en sous-section 4, d'un PPS et rapport de fin de travaux, ainsi que l'amenée et la replie du matériel nécessaire pour un montant de 144,00 € HT ;

- La dépose des conduits, leur transport et traitement ainsi que la réalisation de mesures de fin de travaux pour un montant de 2 345,00 € HT

LOT 9 : Désamiantage attribué à l'entreprise Provence dépollution

- Marché initial : 16 271,00 € HT
- Avenant n°1 :
 - Montant : + 2 489,00 € HT
 - Objet : travaux de dépose de deux conduites en amiante ciment.
- Nouveau montant du marché : 18 760,00 € HT soit 22 512,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE l'avenant n°1 pour le lot 9 : désamiantage, d'un montant de 16 271,00 € HT
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Les élus échangent sur les avenants et l'exécution du chantier. Pour que cela soit plus opérationnel, il est proposé de donner au prochain conseil municipal une délégation de signature des avenants à Mme le Maire avec un pourcentage et un plafond maximal.

M. Di Natale demande comment le conseil pourrait être tenu au courant au fur et à mesure de l'avancée du chantier et de son suivi financier.

M. Julien demande à ce que le Conseil soit associé aux décisions impactant soit le budget de manière significative soit les choix de restauration ou d'aménagement.

M. Dacheux propose d'alerter les élus au fur et à mesure de l'avancée du chantier des aléas du chantier. Une visite du chantier sera organisée début 2023.

Pour les points suivants, Mme le Maire informe qu'il n'y aura pas de vote et pas de participation aux débats des membres de bureau des associations concernées, sauf s'ils sont directement interpellés.

5. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle Les Amis du Vieux Saint-Drézéry

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle des Amis du Vieux Saint-Drézéry pour l'organisation des Chroniques Villageoises du 10 au 15 mars 2022.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 5 octobre 2022 qui propose une aide de 100 €, les écoles ont été associées à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Vieux Saint-Drézéry pour l'organisation des Chroniques Villageoises du 10 au 15 mars 2022, d'un montant de 100 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

6. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle Brocéliande

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Brocéliande pour l'organisation du Festival de la Chanson française des 21-22 et 23 octobre prochain : 5 spectacles sont proposés.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 5 octobre qui propose une aide de 1 000 €.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

M. Debarge s'interroge sur le montant alloué par rapport au public annoncé de 50 personnes par séance dans le dossier de demande de subvention et sur la position de M. Le Blevec en sa qualité de 1^{er} adjoint, membre du bureau de l'association.

M. Le Blevec répond que les deux sujets sont séparés. Une subvention peut être allouée à l'association dans la mesure où il ne prend pas part au vote, il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Le budget proposé par l'association est prudent quant au public mentionné dans le dossier (entrée payante). Il serait dommage que le village se prive d'une manifestation sur le village parce qu'il est le mari élu d'une artiste du village.

La subvention de 1000 euros correspond à 1/7 du budget et correspond au montant de la subvention du CD34 aussi de 1000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention et M. Le Blevec ne prend pas part au vote) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Brocéliande pour l'organisation du Festival de la Chanson française des 21-22 et 23 octobre prochain, d'un montant de 1000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

7. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle Arts&Zik

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Arts&Zik pour l'organisation du premier Salon de l'artisanat les 25-26 et 27 novembre 2022 qui réunira une vingtaine de stands différents de créateurs, d'artisans d'art (avec un budget dépense de 1600 €).

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 5 octobre qui propose une aide de 250 € pour encourager la tenue de ce nouvel évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Arts&Zik pour l'organisation du premier Salon de l'artisanat les 25-26 et 27 novembre 2022, d'un montant de 250,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

8. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle TAS

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association TAS pour l'organisation de la 10^{ème} édition du Festival de théâtre Jean Rey-Robert, les 4-5 et 6 novembre.

3 compagnies de théâtre se produisent, tarif unique à 5 €.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 5 octobre qui propose une aide de 800 € en raison du 10^{ème} anniversaire.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'Association TAS pour l'organisation de la 10^{ème} édition du Festival de théâtre Jean Rey-Robert, les 4-5 et 6 novembre, d'un montant de 800,00 €

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

9. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle APE

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'APE pour l'organisation du marché de Noël 2022.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 5 octobre qui propose une aide de 150 €.

La subvention sera versée sur le BP 2022 après présentation des justificatifs de paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association APE pour l'organisation du marché de Noël 2022, d'un montant de 150,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

10. VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle Comité de jumelage

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du Comité de jumelage pour l'organisation de la Journée italienne du 15 octobre 2022.

L'aide du département de 1500 € habituelle a été revue à la baisse à hauteur de 500 €.

La commission propose d'aider le Comité de jumelage à hauteur de 900 € pour cette année pour compenser en partie cette perte imprévue.

Pour les autres années la commission invite le Comité à recherché d'autres financements ou réduire les dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. Lavie et M. Mercier ne prennent pas part au vote) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage pour la journée italienne 2022, d'un montant de 900,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Mme Houvenaghel remercie les associations qui nous proposent toutes de belles manifestations qui font vivre le village.